

Notre lycée a connu une remarquable association d'anciens élèves.

Créée en 1867, reconnue d'utilité publique en 1877, l'Association des anciens élèves se donnait pour objet « d'entretenir les relations d'amitié qui se sont formées au lycée et de venir en aide aux anciens élèves malheureux, à leurs veuves ou à leurs enfants... d'entretenir au lycée des bourses d'internes et d'externes pour fils d'anciens élèves... fonder un prix annuel... exercer un patronage efficace à la sortie du lycée sur les élèves qui ont besoin d'un appui moral, afin de leur rendre plus facile le choix d'une profession et de favoriser leur début dans la carrière où ils sont entrés... ».

*Forte en moyenne chaque année de 4 à 500 membres, elle a pleinement rempli ce rôle social, sans interruption, sans défaillance, jusqu'aux années 1940. Si l'élan, comme pour beaucoup d'activités semblables a été brisé sérieusement par la guerre, l'association a cependant subsisté sous l'impulsion notamment de **Charles LECOMTE**, professeur d'histoire au lycée et de **Jean LE VERGER**, directeur de la maison des examens, puisqu'en 1967 elle a fêté son centenaire.*

La lecture des bulletins annuels publiés par l'association de 1867 à 1938, puis un dernier en 1958, fait ressortir toute la rigueur morale de ses responsables dans leur action de bienfaisance : choix des boursiers, attribution de secours, de prêts, de prix scolaires, de bourses de voyage, le tout réalisé en parfaite concertation, parfaite harmonie même, avec le Proviseur de l'établissement. Ces hommes de bien, de devoir même peut-on dire, conjuguèrent le plaisir de se retrouver entre anciens du « bahut » lors du banquet annuel et celui bien plus grand de faire oeuvre utile avec les bourses et secours distribués. Un moment fort de la vie de l'association a été la publication d'un livre d'or à la mémoire des anciens élèves tués à la guerre 1914-1918, avec l'apposition d'une plaque souvenir dans le hall d'entrée du lycée.

100 ans d'existence !

Combien d'associations peuvent se prévaloir d'une telle durée ? Un défi à relever pour AMELYCOR !



Extrait du texte paru au Bulletin Officiel N° 44 du 5 décembre 1996

Conservation du matériel scientifique ancien :

Il s'agit d'un texte adressé aux recteurs d'académie, au directeur de l'académie de Paris, aux inspecteurs généraux de l'éducation nationale, aux inspecteurs pédagogiques régionaux et aux proviseurs de lycée.

« Les lycées d'enseignement général et technologique, dont la création remonte pour certains au XIX^e siècle, et qui ont parfois pris la succession d'établissements plus anciens encore, conservent souvent du matériel ayant servi à l'enseignement expérimental des sciences physiques. Ce matériel ne correspond plus, en général, aux conditions actuelles de l'enseignement.

De ce fait, il est parfois ignoré ou abandonné et risque d'être détruit ou dispersé lors de travaux d'aménagement et de rénovation que connaissent les établissements.

Ce matériel constitue pourtant un élément important de notre patrimoine éducatif, témoignage visible de l'histoire des sciences et de son enseignement. (.....)

En fonction des locaux et des moyens dont dispose chaque établissement, ces matériels pourront être valorisés de plusieurs façons :

- par la constitution de vitrines ou d'un « coin musée » dans l'établissement, qui pourront donner aux élèves et aux enseignants une image attirante de l'histoire de l'enseignement des sciences : les appareils pourront également servir de support à des projets éducatifs spécifiques, associant élèves, professeurs et documentalistes;

- par la création de petits musées locaux spécialisés, à l'exemple de ceux qui existent ou sont en cours de constitution dans plusieurs villes.

- par versement aux musées municipaux ou régionaux, tels les centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), là où il en existe.